C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le lundi 20 janvier 2020, à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Son Honneur le MAIRE Monsieur Martin ST-LAURENT

Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Danny BOUCHARD, Madame Cindy VIGNOLA, Monsieur Marco OUELLET, Monsieur Daniel BERGERON.

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du MAIRE.

Madame Carolle BOURQUE, greffière, et Monsieur Philippe PICHET, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2.- Résolution pour adopter les procès-verbaux;
- 3.- Résolution adoption des comptes à payer;
- 4.- Résolution pour accorder des subventions à différents organismes pour l'année 2020;
- 5.- Résolution pour nommer la firme Cain Lamarre pour l'application des règlements municipaux ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2020;
- 6.- Résolution pour mandater la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. pour la vérification comptable;
- 7.- Résolution pour mandater la firme NORDA STELO Inc. pour une assistance technique pour l'année 2020;
- 8.- Résolution pour autoriser le paiement des factures à Cain Lamarre;
- 9.- Résolution pour accepter l'offre de service de la firme BCF, avocats d'affaires dans un dossier de gestion en ressources humaines;
- 10.- Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques;
- 11.- Résolution pour autoriser l'achat d'une gratte réversible pour les Services techniques;
- 12.- Résolution pour adjuger la soumission pour la réparation de la pompe de l'unité 212 (camion pompe) du Service Incendie;

- 13.- Résolution pour adjuger la soumission pour le transport d'un camion incendie (camion pompe) pour réparer la pompe;
- 14.- Résolution pour amender la résolution R20-01-13 « résolution demande de correction de par la Sûreté du Québec pour les années 2013 à 2015, 2016 à 2018 et 2019 à 2019;
- 15.- Résolution demande d'aide financière pour le Taïga Carnaval;
- 16.- Résolution pour mandater le comité organisateur du Taïga Carnaval pour les prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement;
- 17.- Résolution pour adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme;
- 18.- Résolution embauche d'un mécanicien pour les Services techniques;
- 19.- Résolution amendant la résolution R20-01-15 « Résolution pour autoriser la signature d'un mandat de transition avec la Société de l'Assurance automobile du Québec pour le bureau de la SAAQ à Fermont;
- 20- Résolution pour mandater la firme Marc Brouillette avocat Inc. pour représenter la Ville de Fermont concernant le mandat temporaire de la SAAQ;

AFFAIRES DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.- Résolution - fermeture de la séance

R20-01-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R20-01-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019, des séances extraordinaires tenues les 11 décembre 2019 et de la séance spéciale tenue le 16 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

R20-01-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 décembre 2019 au montant de **4 312 594,69 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 01-20

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 4 312 594,69 \$

Paiements internet : 3018 à 3019; 3021 à 3039 671 438,24 \$

Paiements par chèque : 22881 à 22894; 22896 à 22975; 3 216 556,46 \$

22977 à 23042

Chèques de moins de 1 000 \$ 27 748,01 \$ Chèques de plus de 1 000 \$ 3 188 815,38 \$

3 887 994,70 \$

Dépôts de paies # 48 à 52 424 599,99 \$

GRAND TOTAL <u>4 312 594,69 \$</u>

SANDRA GAGNON

Sandra Gagnon, trésorière

R20-01-04 RÉSOLUTION POUR ACCORDER DES SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la Trésorière à payer les subventions accordées aux différents organismes pour l'année 2020 :

Comité de spectacles	35 000 \$
Entretien des parcs	12 000 \$
Maison d'aide et d'hébergement	10 000 \$
Taïga Carnaval	25 000 \$
Organismes jeunesses	55 000 \$
Autres organismes	20 000 \$

R20-01-05

RÉSOLUTION POUR NOMMER LA FIRME CAIN LAMARRE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINS DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2020

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent la firme *Cain Lamarre*, pour l'application des règlements municipaux ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2020;

ADOPTÉE

R20-01-06

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L. POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent la firme *Deloitte S.E.N.C.R.L.*/S.R.L., pour la vérification comptable de l'année 2019, et pour tout autre mandat pour l'année 2020:

ADOPTÉE

R20-01-07

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME NORDA STELO INC. POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Éric Bélanger de la firme Norda Stelo Inc. concernant une proposition de services professionnels en vue d'une assistance technique et administrative pour la Ville de Fermont dans le domaine de l'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme **NORDA STELO INC.** pour une assistance technique et administrative pour l'année 2020, au coût de 150 \$ / heure (taux du décret) pour les services de Monsieur Éric Bélanger, ingénieur et chargé de projet;

ADOPTÉE

R20-01-08

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES À CAIN LAMARRE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière à payer les factures suivantes à *CAIN LAMARRE* :

Facture 10-0000131078 18 830,61 \$

Services professionnels rendus en octobre 2019 Dossier Bloom Lake – taxes impayées

Facture 10-0000131077 15 746,98 \$

Services professionnels rendus en octobre 2019 Dossier Bloom Lake – contestation en Cour du Québec

Pour un total de 34 577,59 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

R20-01-09

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME BCF, AVOCATS D'AFFAIRES DANS UN DOSSIER DE GESTION EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 27 novembre 2019 qui mandatait Monsieur Philippe Pichet, directeur général pour entreprendre des démarches pour un dossier en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de service

de la firme BCF, avocats d'affaires, dans un dossier de gestion en ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de la firme BCF, avocats d'affaires, dans un dossier de gestion en ressources humaines;

ADOPTÉE

R20-01-10

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LA GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques sera échu le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'une clause nous permet de le renouveler;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques, au coût mensuel de 1550 \$, taxes en sus, pour une période d'un an, soit du 1er février 2020 au 31 janvier 2021;

R20-01-11 RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE GRATTE RÉVERSIBLE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la recommandation de Monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques pour l'achat d'une gratte réversible;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu dans le budget 2020;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une gratte réversible chez la Compagnie Garier, au montant de 12 866,09 \$, taxes et transport en sus;

ADOPTÉE

R20-01-12 RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE DE L'UNITÉ 212 (CAMION POMPE) DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie a demandé des soumissions pour la réparation de la pompe sur l'unité 212 (camion pompe);

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville a reçu deux (2) soumissions, soit :

TECHNO FEU 13 809,08 \$

L'ARSENAL 22 272,27 \$

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADJUGER la soumission au plus bas soumissionnaire, soit **TECHNO FEU, au montant de 13 809,08 \$, taxes incluses et transport en sus**;

ADOPTÉE

R20-01-13 RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR LE TRANSPORT D'UN CAMION INCENDIE (CAMION POMPE) POUR RÉPARER LA POMPE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a demandé des soumissions, pour le transport du camion pompe du Service des Incendies pour la réparation de la pompe;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville de Fermont a reçu deux soumissions soit :

TRANSPORT RODRIGUE NORMAND INC.

8 200 \$

TRANSPORT SPÉCIALISÉ JRB INC.

11 500 \$

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADJUGER la soumission au plus bas soumissionnaire soit **TRANSPORT RODRIGUE NORMAND INC. au montant de 8 200 \$, taxes en sus**;

ADOPTÉE

R20-01-14

RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R19-12-13 « RÉSOLUTION – DEMANDE DE CORRECTION DE LA FACTURATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2013 À 2015, 2016 À 2018 ET 2019 À 2021

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le paragraphe suivant soit amendé :

De demander au ministère de la Sécurité publique une révision de la facture pour les services rendus par la Sûreté du Québec pour les années 2015 à 2018 et 2016 à 2019:

ET qu'il soit remplacé par le suivant :

De demander au ministère de la Sécurité publique une révision de la facture pour les services rendus par la Sûreté du Québec pour les années 2016 à 2019;

ADOPTÉE

R20-01-15

RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TAÏGA CARNAVAL

CONSIDÉRANT les différents programmes de subventions, entre autres, dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT);

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent Madame Julie David, coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires, ou Madame Marie-Pierre Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, gf pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant les différentes demandes d'aide financière possible pour le fonctionnement général du Taïga Carnaval et l'autorise à signer tous les documents requis en lien avec les demandes d'aide financière pour le fonctionnement général du Taïga Carnaval;

R20-01-16 RÉSOLUTION POUR MANDATER LE COMITÉ ORGANISATEUR DU TAÏGA CARNAVAL POUR LES PRISES DE DÉCISIONS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Carnaval Taïga est sous la responsabilité de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire mandater ce comité afin qu'il puisse prendre les décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil mandatent le comité organisateur du Taïga Carnaval, à agir au nom de la Ville de Fermont pour les prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

QUE le comité organisateur fasse rapport à Monsieur Philippe Pichet, directeur général des prises de décisions concernant l'organisation et le fonctionnement en général de l'événement;

ADOPTÉE

R20-01-17 RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal du comité consultatif d'urbanisme pour la séance tenue le 28 novembre 209;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme, pour la séance tenue le 28 novembre 2019;

ADOPTÉE

R20-01-18 RÉSOLUTION - EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN POUR LES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de Monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques, concernant l'embauche d'un mécanicien permanent;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les deux (2) postes permanents de mécanicien soient comblés pour assurer les besoins des Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Yves Lévesque, qui occupe un poste de mécanicien est en absence maladie depuis novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE depuis novembre 2015, le poste a été comblé de façon temporaire par des surnuméraires;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'embauche de Monsieur Pierre-Luc Drolet Robichaud, à titre de mécanicien pour la Ville de Fermont, le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans la convention collective régissant les cols bleus;

QUE sa date d'embauche soit le 20 janvier 2020;

ET QUE lorsque Monsieur Jean-Yves Lévesque ne sera plus à l'emploi de la Ville de Fermont, le nombre de poste de mécaniciens permanent reviendra à 2 postes, tel que mentionné dans la convention collective des cols bleus;

ADOPTÉE

R20-01-19

RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION R19-12-15 « RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN MANDAT DE TRANSITION AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC POUR LE BUREAU DE LA SAAQ À FERMONT

CONSIDÉRANT le rapport de la greffière concernant le dossier de la SAAQ :

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le paragraphe suivant soit amendé :

QUE les membres du Conseil mandatent Monsieur Philippe Pichet, directeur général de la Ville de Fermont pour représenter la Ville de Fermont et à signer en son nom tous les documents requis dans le cadre de sa fonction de mandataire de la Société automobile du Québec;

ET QU'il soit remplacé par le suivant :

QUE les membres du Conseil mandatent Madame Carolle Bourque, greffière de la Ville de Fermont pour représenter la Ville de Fermont et à signer en son nom tous les documents requis dans le cadre de sa fonction de mandataire de la Société automobile du Québec;

QUE les membres du Conseil mandatent Madame Carolle Bourque, greffière de la Ville de Fermont à signer le contrat avec le fournisseur de service, pour pouvoir opérer de façon temporaire le point de service de la SAAQ;

ADOPTÉE

R20-01-20

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME MARC BROUILLETTE AVOCAT INC. POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE FERMONT CONCERNANT LE MANDAT TEMPORAIRE DE LA SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance automobiles du Québec (SAAQ) n'a plus de mandataire dans la Ville de Fermont depuis le 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire et essentiel d'avoir un point de service de la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont doit assurer de façon temporaire le point de service afin de maintenir le service à la population;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir des conseils et services juridiques afin de compléter rapidement les différentes étapes et contrats avec la SAAQ et les autres partenaires;

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la firme MARC BROUILLETTE AVOCAT INC. afin de représenter les intérêts de la municipalité dans les étapes de réalisation afin que la Ville de Fermont soit mandataire temporaire de la SAAQ, et ce, rétroactif à compter du 2 décembre 2019.

ADOPTÉE

R20-01-21 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

MARTIN ST-LAURENT	CAROLLE BOURQUE
MAIRE	GREFFIÈRE